

Mercredi 18 octobre 2023

## AUX ABONNÉS DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE SAINT-ESPRIT

### Objet : Avis d'ébullition préventif

---

Madame,  
Monsieur,

En raison d'un problème électrique survenu sur le réseau mentionné, il est requis, de manière préventive, de mettre en place la **procédure d'ébullition** immédiatement. Vous devez donc respecter les consignes ici-bas lorsque vous utiliserez l'eau du robinet.

**De l'eau préalablement bouillie pendant une (1) minute**, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer les breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébé;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, dessert, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher ;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Nous comptons sur votre collaboration et vous remercions de votre compréhension. Vous serez avisés de la levée de l'avis d'ébullition dès que les résultats de conformité des analyses d'eau seront confirmés.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nathalie Girard  
Directrice générale / greffière-trésorière